

● (1500)

Qu'en est-il de la situation de l'emploi chez-nous par rapport à nos principaux partenaires commerciaux? J'ai dit que l'on comptait trois millions de plus de travailleurs qu'en 1968, soit quelque 40 p. 100 de plus. Pour les six autres pays participant au sommet, la proportion est inférieure à 13 p. 100. Autrement dit, au Canada, la création d'emplois a progressé à un rythme trois fois plus rapide que le taux moyen des six autres pays.

Il serait temps, monsieur le Président, de se rendre compte jusqu'à quel point l'économie canadienne a réussi à absorber cette nouvelle main-d'œuvre. Nous nous réjouissons tous que les femmes soient beaucoup plus actives qu'auparavant, que les jeunes du boum de la natalité soient désormais d'âge à travailler, et que l'économie du Canada ait réussi à absorber beaucoup plus de travailleurs que les pays européens, voire les États-Unis.

En dépit du fait que notre population active se soit accrue plus rapidement que dans presque tous les autres pays industrialisés, nous avons réussi à fournir de l'emploi à un nombre très considérable de travailleurs canadiens. Pour ma part, monsieur le Président, je suis convaincu que, dès l'an prochain, nous assisterons à une réduction du taux de chômage au Canada à mesure que notre économie dynamique produira des emplois pour les Canadiens.

**M. Stevens:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire vient de dire que le déficit canadien était moins préoccupant que le déficit américain.

**M. Riis:** Le ministre d'État aux Finances.

**M. Stevens:** Pardon. Oui, je veux parler du ministre d'État aux Finances (M. MacLaren), ce qui aggrave encore son cas. Il a dit que notre déficit n'était pas très inquiétant puisque, après tout, ce n'est pas un déficit structurel comme aux États-Unis. Très bientôt, des recettes accrues devraient en avoir raison. Le ministre d'État aux Finances voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, dans ce cas, le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit le 15 février dernier, que le déficit prévu pour l'année en cours serait de 31 milliards de dollars; pour l'an prochain de 29.6 milliards; pour l'année suivante de 27.9 milliards pour l'autre année de 27.1 milliards et enfin pour 1987-1988, de 26.1 milliards de dollars? Les projections établies par le ministre des Finances révèlent des déficits totalisant 142 milliards. Ne s'agit-il pas là, à coup sûr, d'un déficit structurel, ce qui d'après le ministre n'existait pas chez nous?

**M. MacLaren:** Non, monsieur le Président. Si le député examine les chiffres de plus près, il verra en fait que les réductions prévues sont de l'ordre de plus ou moins 10 p. 100 pour chacune des cinq prochaines années. Il s'agit là de réductions substantielles. Nous avons exposé dans les documents budgétaires et, en fait, dans le document sur le déficit qui accompagnait le budget d'avril 1983 les raisons qui nous permettaient de penser que nous allions connaître, dans les années à venir, une réduction progressive du niveau de dépenses déficitaires au Canada. Mais qu'on ne s'y trompe pas, monsieur le Président, de ce côté-ci à la Chambre, notre parti ne va pas sabrer radicalement dans les dépenses gouvernementales comme nos amis d'en face l'estiment non seulement souhaitable mais, apparemment, tout à fait réalisable.

Quel est donc ce député qui nous dit que le gouvernement devrait comprimer ses dépenses? C'est celui-là même qui, alors que son parti constituait le gouvernement, prétendait vouloir

### *Les subsides*

réduire de beaucoup le nombre des fonctionnaires. Peut-être est-ce encore là ce qu'il veut. Mais en même temps qu'il réduirait le nombre des fonctionnaires, prétendrait-il également, si son parti était reporté au pouvoir, réduire toute une mosaïque de programmes gouvernementaux? De quoi parle-t-il? Si nous dépensons environ 90 milliards de dollars par année, allons-nous effectuer des coupes sombres dans des programmes sociaux dont les Canadiens s'enorgueillissent à juste titre et qui aident un grand nombre d'entre eux à traverser la récession actuelle?

Son voisin de banquette nous informe que son parti entend river son clou à l'universalité. Puis son chef nous affirme que son parti n'en fera rien. Son voisin de banquette revient à la charge et affirme que si. Son chef le contredit. Voilà pourquoi je ne sais quelle position leur parti a adoptée relativement aux programmes sociaux. Cependant, à moins que le député d'en face, advenant que son parti soit porté au pouvoir, ce dont je doute, n'entende contre vents et marées effectuer des coupures dans nos principaux programmes sociaux—les subventions aux universités, le régime d'assurance-maladie et la sécurité de la vieillesse—il lui serait impossible du jour au lendemain de réduire notre déficit d'à peu près 50 p. 100. Ils peuvent être réduits, comme je l'ai montré, à 10 p. 100 environ par année, ce qui est bien différent de la situation des États-Unis qui connaissent, comme je l'ai dit, un déficit structurel qui diffère grandement du nôtre, de par sa nature.

**M. Crosbie:** Monsieur le Président, cette réponse du ministre d'État (Finances) (M. MacLaren) est vraiment amusante. Tout le programme économique du candidat qu'il appuie à la direction du parti libéral, M. John Turner, repose sur une réduction du déficit. Jusqu'à maintenant, en matière de politique, tout ce qu'il nous a annoncé c'est que sous sa direction le déficit serait réduit, contrairement à ce qui se passe depuis dix ans. En fait, un député du même cabinet, le ministre d'État au Développement économique et régional (M. Johnston) a déclaré que les gens ne se rendaient pas compte que le déficit n'était, au fond, qu'un moyen très pragmatique d'imposer des restrictions. Selon lui, ils devraient comprendre que le gouvernement ne peut continuer à emprunter indéfiniment. Il semble cependant que le ministre d'État (Finances) qui devrait, certes, être l'un des premiers à suivre cette politique, n'en a cure. Voici donc la question que je pose au ministre: Comment peut-il appuyer un candidat à la direction dont le principal point du programme économique réside dans une réduction du déficit? En outre, comment le ministre peut-il continuer à siéger au cabinet aux côtés de son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde) qui, le 4 novembre 1982, a déclaré que les allocations familiales pourraient être supprimées dans le cas des gens nantis qui n'en n'ont pas besoin et s'est dit en désaccord avec ses collègues qui prétendent que le principe fondamental de l'idéologie libérale est l'universalité? Comment le ministre d'État (Finances) peut-il même continuer à faire partie du cabinet qu'un tel ministre? Comment peut-il côtoyer le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. Munro) qui a déclaré, le 7 novembre 1982, que le gouvernement gaspillerait des millions de dollars en versant des pensions mensuelles à des personnes âgées bien nanties et des allocations familiales à